

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 2 JUILLET 2015****DECISION****Numéro 15 – 06 – 042****Décision 1 : Les avenants aux marchés de travaux dans le cadre de l'extension et la restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint Etienne la Métare.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 juin 2015, s'est réuni le 2 juillet 2015 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Messieurs Georges Dru (Vice-président), Claude Giraud (Vice-président), Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

📁 Avenant n°2 au lot n°13 « Platerie-peinture ».

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

⇒ En moins-value : préparation des murs existants conservés pour un montant de 167, 97 euros HT,

⇒ En plus-value : mise en place de plaque BA 13 collée dans le vestiaire gymnase, la réserve d'approche et le couloir du gymnase pour un montant de 1 229, 12 euros HT

Le montant de la plus-value s'élève à 1 061, 14 € HT, soit en prenant en compte l'avenant n°1, une augmentation de 0, 52 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n°1 au lot 19 : « *Plomberie sanitaire* ».

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires : mise en place d'un point de puisage à l'extérieur, mise en place d'un point d'eau dans la salle de musculation, reprise des réseaux de la salle de désinfection. Le montant de la plus-value s'élève 1 090, 00 € HT, soit une augmentation de 1,46 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n°3 au lot 3 : « *Gros œuvre* » :

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires à savoir :

- La mise en place de plinthe PVC en fond de remise
- La réfection des seuils des remises en mortier de résine
- Le remplacement de la fosse de l'ancienne aide de lavage par une grille siphonée.

Le montant de la plus-value s'élève à 8 574, 00 € HT soit, en prenant en compte les avenants 1 et 2, une augmentation de 17,32 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n°2 au lot 7 : « *Menuiseries extérieures PVC- occultation* » :

Cet avenant a pour objet le remplacement des châssis métalliques de la tour de séchage qui donnent sur la zone de lavage. Le montant de la plus-value s'élève à 3 672, 21€ HT, soit en prenant en compte l'avenant n°1, une augmentation de 13,73 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n°1 au lot 10b : « *Portails accordéons* » :

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires à savoir : la dépose des anciens portails devant la nouvelle zone de lavage non prévu au marché initial. Le montant de la plus-value s'élève à 2 750 € HT, soit une augmentation de 5,53 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n°2 au lot n°12 « *Menuiseries intérieures* ».

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

⇒ En moins-value : prestations non réalisées (mobilier standard, bloc porte) pour un montant de – 9 725,20euros HT,

⇒ En plus-value : mise en place de cylindre sur organigramme pour les portes existantes, de ferme-porte et de bloc porte double en bas des escaliers pour un montant de 16 173,60 euros HT

Le montant de la plus-value s'élève à 6 448, 40 € HT, soit en prenant en compte l'avenant n°1, une augmentation de 9,16% du marché initial.

📁 Avenant n°2 au lot n°17 « *électricité – courants faibles* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

⇒ En moins-value : remplacement de l'armoire de commande des pompes de relevage et la fourniture et pose de divers éclairages et prise pour un montant de 6 409 € HT

Publication : 10/07/2015

Accusé certifié exécutoire

⇒ En plus-value : reprise de l'armoire de commande des portails, mise en conformité avec la réglementation par la pose de blocs autonomes de sécurité ainsi que la fourniture et la pose d'un amplificateur pour la sonorisation du CIS pour un montant de 23 452,22 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 17 043,22 € HT, soit en prenant en compte l'avenant n°1, une augmentation de 16,28 % du montant initial du marché.



📁 Avenant n°2 au lot n°20 « *VRD – espaces verts* ».

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

⇒ En moins-value : suppression du stabilisé derrière les vestiaires et la plantation de haies pour un montant de – 2 834 euros HT,

⇒ En plus-value : raccordement d'un chéneau sur le réseau, la réalisation d'un drain en pied de talus, la mise en place de béton entre deux bordures et la pose de regards pour une plus-value de 7 283, 36 euros HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 4 449, 36 € HT, soit en prenant en compte l'avenant n°1, une augmentation de 11,91 % du montant initial du marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 2 au lot 13 « *Platerie-peinture* ». joint en annexe 1 et autorise le Président à signer le document.

Article 2 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 1 au lot 19 : « *Plomberie sanitaire* » joint en annexe 2 et autorise le Président à signer le document.

Article 3 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 3 au lot 3 : « *Gros œuvre* » joint en annexe 3 et autorise le Président à signer le document.

Article 4 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 2 au lot 7 : « *Méniseries extérieures PVC- occultation* » joint en annexe 4 et autorise le Président à signer le document.

Article 5 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 1 au lot 10b « *Portails accordéons* » joint en annexe 5 et autorise le Président à signer le document.

Article 6 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 2 au lot n°12 « *Méniseries intérieures* » joint en annexe 6 et autorise le Président à signer le document.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

numéro : 20/07/2015 n°17

Article 7 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant ~~numéro 2 au lot n°17~~ « *électricité – courants faibles* » joint en annexe 7 et autorise le Président à signer le document.

Article 8 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 2 au lot n°20 « *VRD – espaces verts* » joint en annexe 8 et autorise le Président à signer le document.



Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

AVENANT n° 2 - MARCHÉ n° 2013BBAT13057 - LOT n° 13

Accusé certifié exécutoire

Reçu certifié par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

- Etablissement public : **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire**
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- Titulaire du marché : **E F P Peinture**
Rue Barthélémy Thimonnier – ZI Sud
42170 ST JUST ST RAMBERT

B. Identification du marché

EXE4

- Objet du marché initial: Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)
- Numéro de lot et objet: **LOT N°13: PLATRERIE - PEINTURE**
- Date de signature du marché : 29 août 2013
- Montant initial du marché : 155 411,64 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en moins-value	1	- 251,05 €HT	- 0,16	155 160,59 € HT

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs, à savoir :

- en moins-value la préparation des murs existants conservés pour un montant de 167,97 € HT.
- En plus-value la mise en place de plaque BA 13 collée dans le vestiaire gymnase, la réserve d'approche et le couloir du gymnase pour un montant de 1 229,12 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 1 061,14 € HT, soit avec l'avenant n°1 une augmentation 0,52 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	1 061,14 €HT	0,52	156 221,73 € HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 2 - MARCHÉ n° 2013BBAT13057

Accusé certifié exécutoire

Lot n° 13
Émis par le Préfet le 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

**G. Signatures des parties****EXE4**

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)La personne responsable du marché
*Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire*

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le
Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2013BBAT19063 - LOT n° 19

Accusé certifié exécutoire

Le présent acte est certifié exécutoire par le préfet le 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

- Etablissement public : **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE**
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- Titulaire du marché : **SEAUVE**
3, rue Aristide Briand
42230 ROCHE LA MOLIERE

B. Identification du marché

EXE4

- Objet du marché initial: Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)
- Numéro de lot et objet: **LOT N°19: PLOMBERIE SANITAIRE**
- Date de signature du marché : 29 août 2013
- Montant initial du marché : 74 687,00 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires, à savoir :

- La mise en place d'un point de puisage à l'extérieur.
- La mise en place d'un point d'eau dans la salle de musculation.
- La reprise des réseaux de la salle de désinfection.

Le montant de la plus-value s'élève à 1 090,00 € HT, soit une augmentation 1,46 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	1 090,00 €HT	1,46	75 777,00 € HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2013BBAT19063

Accusé certifié exécutoire

LOT n° 19

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

**G. Signatures des parties**

EXE4

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 3 - MARCHE n° 2013BBAT03050

Accusé certifié exécutoire

LOT n° 3

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire EXE4

- Etablissement public : **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE**
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- Titulaire du marché : **BRUNEL**
31, rue du Champs de Mars - BP 75
42602 SAVIGNEUX Cedex

B. Identification du marché EXE4

- Objet du marché initial: Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)
- Numéro de lot et objet: **LOT N°3: GROS OEUVRE**
- Date de signature du marché : 29 août 2013
- Montant initial du marché : 343 903,05 €HT

C. Avenants précédemment contractés EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul.	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	23 928,22 €HT	6,96	367 831,27 €HT
Avenant en plus-value	2	27 073,87 €HT	14,83	394 905,14 €HT

D. Objet et nature de l'avenant EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires à savoir :

- La mise en place de plinthe PVC en fond remise.
- La réfection des seuils des remises en mortier de résine.
- Le remplacement de la fosse de l'ancienne de l'aire de lavage par une grille siphonée.

Le montant de la plus-value s'élève à 8 574,00 €HT, soit avec l'avenant n°1 et n°2 une augmentation de 17,32 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul.	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	3	8 574,00 €HT	17,32	403 479,14 €HT

F. Renonciation au recours EXE4

AVENANT n° 3 - MARCHE n° 2013BBAT03050 - LOT n° 3

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

**G. Signatures des parties****EXE4**

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché
*Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire*

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le
Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 2- MARCHÉ n° 2013BBAT07053 -

Accusé certifié exécutoire

LOT n° 7

Publication : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

- Etablissement public : **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire**
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- Titulaire du marché : **GAUTHIER**
Z A du Pinay
42700 FIRMINY

B. Identification du marché

EXE4

- Objet du marché initial: Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)
- Numéro de lot et objet: **LOT N°7: Menuiseries extérieures PVC - Occultation**
- Date de signature du marché : 29 août 2013
- Montant initial du marché : 63 372,33 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	5 029,71 €HT	7,94	68 402,04 €HT

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires à savoir :

- Le remplacement des châssis métalliques de la tour de séchage qui donnent sur la zone de lavage, non prévu initialement dans le marché de base.

Le montant de la plus-value s'élève à 3 672,21 € HT, soit avec l'avenant N°1 une augmentation de 13,73 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	2	3 672,21 €HT	13,73	72 074,25 €HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 2- MARCHÉ n° 2013BBAT07053

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

**G. Signatures des parties**

EXE4

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le

Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2013BBAT10095 - LOT n° 10b

Annexe 5
Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

- **Etablissement public :** Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- **Titulaire du marché :** Société Métallurgique du Forez (SMF)
10, rue de la Tonnellerie
42601 MONTBRISON

B. Identification du marché

EXE4

- **Objet du marché initial:** Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)
- **Numéro de lot et objet:** LOT N°10b: PORTAILS ACCORDEONS
- **Date de signature du marché :** 23 Janvier 2014
- **Montant initial du marché :** 49 695,00 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires, à savoir :

- La dépose des anciens portails devant la nouvelle zone de lavage non prévu au marché initial pour un montant de 2 750,00 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 2 750,00 € HT, soit une augmentation 5,53 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	2 750,00 €HT	5,53	52 445,00 € HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2013BBAT10095 - LOT n° 10b

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

**G. Signatures des parties****EXE4**

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le

Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 2 - MARCHE n° 2013BBAT12-056

Accusé certifié exécutoire

Établi par le Préfet le 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

- **Etablissement public :** Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- **Titulaire du marché :** GACHET
Z A Tissot
42530 Saint Genest Lerpt

B. Identification du marché

EXE4

- **Objet du marché initial:** Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)
- **Numéro de lot et objet:** LOT N°12: Menuiserie Intérieure
- **Date de signature du marché :** 29 août 2013
- **Montant initial du marché :** 77 776.48 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	640,92 €HT	0,82	78 417,40 €HT

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs (décrit dans le devis ci-joint) concernant :

- en moins-value pour des prestations non réalisées (mobilier standard, bloc-porte) pour un montant de - 9 725,20 € HT.
- En plus-value la mise en place de cylindre sur organigramme pour les portes existantes, de ferme-porte et de bloc porte double en bas des escaliers non prévu au marché initial pour un montant de 16 173,60 € HT

Le montant de la plus-value s'élève à 6 448,40 € HT, soit avec l'avenant N°1 une augmentation de 9,16 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	2	6 488,40 €HT	9,16	84 905,80 €HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 2 - MARCHÉ n° 2013BBAT12-056 - LOT n° 12

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

**G. Signatures des parties**

EXE4

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 2 - MARCHÉ n° 2013BBAT17-061

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

■ Etablissement public :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché :

DOUSSON
39, rue Gustave Delory - Z I Montreynaud - BP 15
42964 Saint Etienne Cedex

B. Identification du marché

EXE4

■ Objet du marché initial:

Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)

■ Numéro de lot et objet:

LOT N°17: Electricité Courants Faibles

■ Date de signature du marché :

29 août 2013

■ Montant initial du marché :

161 143,50 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	9 184,05 €HT	5,70	170 327,55 €HT

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs (décrit dans le devis ci-joint) concernant :

- En moins-value le remplacement de l'armoire de commande des pompes de relevage et la fourniture et pose de divers éclairages et prise pour un montant de 6 409 € HT
- En plus-value le reprise de l'armoire de commande des portails, de la mise en conformité avec la réglementation par la pose de blocs autonomes de sécurité ainsi que la fourniture et la pose d'un amplificateur pour la sonorisation du CIS pour un montant de 23 452,22 € HT

Le montant de la plus-value s'élève à 17 043,22 € HT, soit avec l'avenant n°1 une augmentation de 16,28 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	2	17 043,22 €HT	16,28	187 370,77 €HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 2 - MARCHE n° 2013BBAT17-061 - LOT n° 17

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015



EXE4

G. Signatures des parties

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 2 - MARCHÉ n° 2013BBAT20-064 - LOT n° 20

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

- **Etablissement public :** Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE cedex 1
- **Titulaire du marché :** T P ROLLAND
Z A Charles Chana – rue des boiseurs
42203 ROCHE LA MOLIERE

B. Identification du marché

EXE4

- **Objet du marché initial:** Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)
- **Numéro de lot et objet:** LOT N°20: V R D – Espaces verts
- **Date de signature du marché :** 29 août 2013
- **Montant initial du marché :** 123 372,53 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	10 238,53 €HT	8,30	133 611,06 € HT

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs (décrit dans le devis ci-joint) concernant :

- En moins-value la suppression du stabilisé derrière les vestiaires et la plantation de haies pour un montant de - 2 834,00 € HT
- En plus-value le raccordement d'un chéneau sur le réseau, la réalisation d'un drain en pied de talus, la mise en place de béton entre deux bordures et la pose de regards pour une plus-value de 7 283,36 € HT

Le montant de la plus-value s'élève à 4 449,36 € HT, soit avec l'avenant N°1 une augmentation de 11,91 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	2	4 449,36 €HT	11,91	138 060,42 € HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 2 - MARCHÉ n° 2013BBAT20-064 - LOT n° 20

Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 10/07/2015
 Publication : 10/07/2015

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
 (cachet, signature)

La personne responsable du marché
 Le Président du Conseil d'Administration
 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le
 Le titulaire,
 (signature)